

Version 6.3 Date de révision 28.05.2024 Date d'impression 23.06.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Eukitt®

Code Produit : 20 269 100-Educachim

930 048-SCIENCETHIC

Marque : Educachim

UFI : W823-C6RS-W995-F8NQ

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH

voir paragraphe 3.

No.-CAS : 25608-33-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

Utilisations : Ce produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SCIENCETHIC

32 ROUTE DE ROUEN 27930 NORMANVILLE +33 (0) 232 230 230 jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

d'Urgence

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

1 Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables, H226: Liquide et vapeurs inflammables.

(Catégorie 3)

Irritation cutanée, (Catégorie 2) H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, (Catégorie 2) H319: Provoque une sévère irritation des

yeux.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, (Catégorie 3), Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, (Catégorie 2), Système nerveux central, Foie, Reins H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration, (Catégorie 1)

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, (Catégorie 3) H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système

nerveux central, Foie, Reins) à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau

à l'eau.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

Informations aucun(e)

Additionnelles sur les



#### **Dangers**

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

Synonymes : Poly(butyl methacrylate-co-methyl methacrylate)

Composant		Classification	Concentration		
Xylène (mélange d'isomères)					
NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32- XXXX	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Asp. Tox. 1; Aquatic Chronic 3; H226, H332, H312, H315, H319, H335,	>= 50 - < 70 %		
		H373, H304, H412			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

#### 5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

## Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Conditions de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

# **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	NoCAS	Paramètre s de	Valeur	Base
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	contrôle VME	50 ppm 221 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
	Remarque s	Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		utanée res contraignantes
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Identifie la peau Indicatif		
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
Identifie la possibilité d'absorption signific peau Indicatif		corption significative à travers la		

# 8.2 Contrôles de l'exposition

## **Équipement de protection individuelle**

## Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

## Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant ). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Contact total

Matériel: Caoutchouc fluoré épaisseur minimum: 0,7 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Contact par éclaboussures Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,4 mm Délai de rupture: 30 min

Matériel testé : Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659

87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scenario d'utilisation.

#### **Protection du corps**

Tenue de protection antistatique ignifuge.

## **Protection respiratoire**

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique liquideb) Couleur jaune

c) Odeur Donnée non disponible

d) Point de fusion/point Point/intervalle de fusion: -25 °C

de congélation

e) Point initial 137 - 143 °C

d'ébullition et

intervalle d'ébullition



f) Inflammabilité (solide, gaz)
g) Limites Donnée non disponible supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

 h) Point d'éclair 23 °C - coupelle fermée
 i) Température d'autoinflammation Donnée non disponible

j) Température de Donnée non disponible décomposition

k) pH Donnée non disponible

l) Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: Donnée non disponible

m) Hydrosolubilité insoluble

n) Coefficient de Donnée non disponible partage: n-

o) Pression de vapeur Donnée non disponible
p) Densité Donnée non disponible
Densité relative Donnée non disponible
q) Densité de vapeur Donnée non disponible

relative r) Caractéristiques de la Donnée non disponible particule

s) Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.

t) Propriétés non comburantes

#### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

octanol/eau

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

#### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

# 10.4 Conditions à éviter

Chauffage.



#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

## Toxicité aiguë

Oral(e): Donnée non disponible

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - > 20 mg/l - vapeur(Méthode de calcul)

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires Estimation de la toxicité aiguë Dermale - > 2.000 mg/kg (Méthode de calcul)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Mélange provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Mélange peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée avec il mélange.

- Système nerveux central, Foie, Reins

# Danger par aspiration

Danger par aspiration, L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

#### 11.2 Information supplémentaire

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de



composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dépression du système nerveux central, Dermatite, Douleur abdominale, Nausée, Vomissements, anorexie, Insuffisance respiratoire D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **Composants**

## Xylène (mélange d'isomères)

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 3.523 mg/kg

(Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale))

Remarques: (ECHA)

CL50 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 29,09 mg/l - vapeur

(Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.2)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

DL50 Dermale - Lapin - > 1.700 mg/kg

Remarques: (RTECS)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau - 24 h

Remarques: (IUCLID)

Remarques: Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

Après action prolongée du produit chimique:

Dermatite

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque une sévère irritation des yeux. - 24 h

Remarques: (RTECS)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test

d'aberration chromosomique.

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Remarques: (National Toxicology Program)

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 478 Espèce: Souris - mâle et femelle

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. - Système respiratoire

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Inhalation - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Système nerveux central, Foie, Reins

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Mélange

Donnée non disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## **Composants**

## Xylène (mélange d'isomères)

Toxicité pour les

Essai en statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-enciel) - 2,60 mg/l - 96 h

poissons

(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour les

alques

Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 4,36

ma/l - 73 h

(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les

bactéries

Remarques: (ECHA)

Toxicité pour les

poissons(Toxicité

Essai en dynamique NOEC - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-

en-ciel) - > 1,3 mg/l - 56 jr

chronique)

Remarques: (ECHA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques(Toxicité

chronique)

NOEC - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 0,96 mg/l - 7 jr

(US-EPA)

# **RUBRIOUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

IMDG: 1307 IATA: 1307 ADR/RID: 1307

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: XYLÈNES, SOLUTION IMDG: XYLENES, SOLUTION IATA: Xylenes, SOLUTION



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en : (D/E)

tunnels

Information : Donnée non disponible

supplémentaire

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

## Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

## Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

#### **Autres réglementations**

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte complet pour phrase H**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.



H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC

- Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du	mélange	Procédure de classification:
Flam. Liq.3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit.2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit.2	H319	Méthode de calcul

STOT SE3	H335	Méthode de calcul
STOT RE2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox.1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic3	H412	Méthode de calcul

# Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.